

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Rendu Exécutoire

Publication et ou Notification

Le 20 DEC 2024
Le Directeur Général Adjoint

Service : Voirie
Tél : 04 66 56 25 30
Réf : PV/VL/SG – déc.2024/043

Objet : Abrogation de l'arrêté n°2006/01890 en date du 18 décembre 2006 portant création d'un emplacement réservé aux GIG/GIC face au numéro 16 de la Grand Rue Jean Moulin

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-2 alinéa 3 ;

Vu le Code de la route et notamment l'article R417-10 ;

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 4ème partie – article 55, paragraphe C ;

Vu l'arrêté n°2006/01890 en date du 18 décembre 2006 portant création d'un emplacement réservé aux GIG/GIC face au numéro 16 de la Grand Rue Jean Moulin ;

Considérant que suite à la restructuration de la voirie et à la réorganisation du stationnement cet emplacement réservé n'a plus lieu d'exister ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'arrêté n°2006/01890 en date du 18 décembre 2006 est abrogé.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire, correspondante à cet emplacement réservé qui avait été mise en place, sera déposée par les services techniques de la ville d'Alès.

ARTICLE 3 :

Monsieur le commissaire divisionnaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'Alès, Saint Christol les Alès, Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le directeur de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 20 DEC. 2024

Le maire

Max ROUSTAN

